

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 46-2026

Date de convocation : 07 août 2026**Membres du conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Approbation du projet et recherche de financement : Travaux de réalisation des bureaux de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Présents : 25 : ARENA Jean-Baptiste ; CASALE Philippe ; CASANOVA Jean-Noël ; CHAUBON Jean-Philippe ; CHERUBINI Ange ; CHIARELLI Joseph ; FICAJA Pascale ; FLORI Claude ; FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude ; GIACOMONI Paul-Noël ; GREGOGNA Joseph ; GUARDINI Virginie ; JEANNE Jeanne ; LECCIA Jean-Pierre ; LUCIANI Cyril ; MARCHETTI Etienne ; MAROSELLI Dominique ; MORI Pierre-François ; OLMETA Claudy ; PONZEVERA Juliette ; QUILICI Sylvie ; SANTONI Virginie ; TERAMO Alexandra ; TOMI Christian ; VINCENTI Antoine

Représentés : 6 : BERNARD Gérard par FICAJA Pascale ; CAMPOCASSO Jean-Marc par LECCIA Jean-Pierre ; COSTA Paul par CHAUBON Jean-Philippe ; GIANNECCHINI Sébastien par GREGOGNA Joseph ; GIANZILY Yves par FLORI Claude ; SALICETI Marie-Ange par TOMI Christian

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine VINCENTI

Vu le rapport du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse en date du 05 mars 2019 rappelant la nécessité de mettre à disposition des locaux administratifs mieux adaptés aux besoins des agents et à l'accueil du public ;

Considérant les conditions actuelles de travail des agents du service administratif de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

Considérant la nécessité d'établir les bureaux de l'intercommunalité de manière pérenne en son siège fixé officiellement dans la commune d'Oletta ;

Considérant que la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru exerce les compétences nécessitant la disposition de locaux administratifs adaptés à ses besoins ;

Considérant que la Communauté de Communes dispose d'un bâtiment (situation : section D parcelle n° 824 du cadastre de la Commune d'Oletta) dans le cadre d'un bail emphytéotique et qu'elle doit y réaliser les travaux d'aménagement et de rénovation nécessaires au fonctionnement de son administration (études, installations de chantier, aménagements extérieurs, démolition, gros œuvre, enduit façades, revêtements, platerie, peinture, menuiserie/volets/signalétique, plomberie/climatisation/VMC, électricité, aménagements intérieurs) ;

Dans le but de réaliser cette opération, Monsieur le Président propose le plan de financement suivant (pour un montant prévisionnel HT de 326 022 € HT) :

- Etat : 130 408,80 euros (40 %) ;
- Collectivité de Corse : 130 408,80 euros (40 %) ;
- Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru : 65 204,40 euros (20 %).

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver ce projet et valider son plan de financement.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

D'APPROUVER le projet de travaux de réalisations des bureaux de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

DE VALIDER le plan de financement proposé ;

DE SOLLICITER une aide financière à hauteur de 40 % auprès de l'Etat ;

DE SOLLICITER une aide financière à hauteur de 40 % auprès de la Collectivité de Corse ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer au nom et pour le compte de l'EPCI toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme



Le Président
M. Jean-Pierre LECCIA